



Fédération des Deux Rives

Etat Pied-Noir en Méditerranée

"La Paix pour seul Combat"



Journal officiel du Chef de l'Etat Pied-Noir

Communiqué

Sisyphé, le 11 juillet 2020

Les Communiqués forment le livre de marche de l'Etat Pied-Noir

Ce Communiqué sera versé au Journal Officiel et sur le Site de la Fédération des Deux Rives



Paris, 11 Juillet 2020

Accord de Siège entre le Patriarcat Orthodoxe des Nations et la Fédération des Deux Rives lors du Chapitre Patriarcal en la Chapelle de la Tendresse à Paris.

Sa Sainteté, Nicolas Ier, Patriarche Orthodoxe des Nations, et Jacques Villard, Président de la Fédération des Deux Rives, Etat Pied-Noir à l'Ouest de la Méditerranée, ont signé, à Paris, un Accord historique d'amitié et d'alliance en présence de personnalités et de chevaliers de la Sainte Alliance.

Le Patriarche, Nicolas Ier, a déclaré :

« Je le proclame solennellement, le Peuple Pied-Noir est un Peuple Saint et Martyr, en raison du Génocide, de l'Exode et de la Dispersion qui ont marqué son calvaire »

Reconnaissant que les Pieds-Noirs formaient un Peuple et une Nation, il a souhaité qu'un territoire leur soit concédé afin d'assumer leur mission, neutre et pacifique, au sein des Nations du Monde.

Au titre de la Déclaration Universelle des Droits des Peuples signée à Alger le 4 juillet 1976, il ne peut en être autrement.

Article 1^{er} : Tout peuple a droit à l'existence.

Article 2 : Tout peuple a droit au respect de son identité nationale et culturelle.

Article 3 : Tout peuple a le droit de conserver la possession paisible de son territoire et d'y retourner en cas d'expulsion.

Article 4 : Nul ne peut être, en raison de son identité nationale ou culturelle, l'objet de massacre, torture, persécution, déportation, expulsion ou soumis à des conditions de vie de nature à compromettre l'identité ou l'intégrité du peuple auquel il appartient.

La V^{ème} République française s'est octroyée sans droit, ni titre, ni paiement, 51 domaines sociaux en France appartenant aux Pieds-Noirs, remettant immédiatement ces territoires, sans condition et sans avoir consulté le peuple français, entre les mains de la I^{ère} République algérienne.

Cette opération rappelle, hélas, les souvenirs des mêmes décisions concernant les protestants, les juifs et les musulmans français, en d'autres circonstances. Elle ne correspond pas aux racines chrétiennes de la France.

Ce concluant, le Château de Julhans, situé à Roquefort-la-Bédoule dans le département des Bouches-du-Rhône, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, devient la capitale en exil de la Fédération des Deux Rives. Ce domaine de 400 hectares n'est pas exploité. Squatté par des occupants illégitimes, il est souillé régulièrement. Sa chapelle a été profanée. Les dépendances administratives sont détruites. Une milice algérienne est chargée de sa sécurité.

L'identité de vue entre les deux autorités, temporelle et spirituelle, est totale.

Le Patriarche et le Chef de l'Etat ont signé un accord concédant entre autres :

- La protection du Patriarche et de son Eglise sur le Peuple et la Nation Pieds-Noirs,
- L'octroi d'un terrain de 5 hectares sur le territoire national de la Fédération des Deux Rives pour l'édification d'une Cathédrale chrétienne,
- La création d'un Ordre chevaleresque de paix pour les citoyens de la Fédération des Deux Rives, au même titre que la Légion d'Honneur pour la France.

Le drapeau officiel de la Fédération des Deux Rives, créé par Maître Jean-François Galéa, peintre officiel de l'Etat et Ministre des Arts et Lettres, a été béni par le Patriarche.

Le soir même, ce drapeau flottait sous l'Arc de Triomphe à Paris dans le cadre d'une cérémonie officielle au cours de laquelle les autorités de la FDR ont rappelé les sacrifices des Pieds-Noirs, militaires et civils, au service de la France de 1830 à 1962.

Un exemplaire béni du drapeau de la Fédération des Deux Rives est désormais visible en la Chapelle de la Tendresse, aux côtés d'autres drapeaux de Nations.

Le Patriarche, Nicolas Ier, a accepté son Certificat d'Honneur de citoyen Pied-Noir.

Le Président Jacques Villard a réaffirmé que le Peuple et la Nation Pieds-Noirs, au titre même du texte d'Albert Camus, Pied-Noir et Prix Nobel de littérature en 1957, possédait **la Paix pour seul combat**.

Cette phrase est devenue la devise nationale de la Fédération des Deux Rives (FDR) qui est un Etat de souveraineté fonctionnelle, en attendant de reprendre possession de ses domaines en France.

Le 11 juillet est déclarée date nationale, anniversaire de la Paix, de l'Alliance et de la Fraternité entre les Nations au sein de la Constitution du nouvel Etat qui sera modifiée pour la circonstance.

Le Président, Jacques Villard, a annoncé que d'autres accords de siège internationaux étaient en cours d'examen pour être signés.

Le Chef de l'Etat
Jacques Villard
Président de la Fédération des Deux Rives « FDR »

